



Paris, le 9 avril 2014

GT protocolaire Avancements des Ouvriers d'Etat du 4 avril 2014

Ce groupe de travail issu du protocole a pour but de revoir les modalités d'avancements des Ouvriers d'Etat. L'administration souhaite simplifier le système des avancements. Les OS demandent d'améliorer le déroulement de carrière des ouvriers.

FO a rappelé qu'il est urgent de consolider et officialiser les textes réglementaires gérant la carrière des Ouvriers d'Etat : ces textes doivent être publiés au Journal officiel sous forme de décret pour qu'ils aient enfin une valeur juridique et qu'on ne puisse plus les remettre en question.

FO a longuement insisté pour connaître les objectifs de simplification des avancements voulue par l'administration : quelles procédures actuelles sont à revoir ? Quels gains recherchés ? A aucun moment l'administration n'a clairement répondu à nos questions, elle n'a parlé que des modes d'avancement et du calcul du nombre d'avancements, sans étayer ses arguments.

Aujourd'hui, la position de FO est claire :

- mode d'avancement : le **système actuel d'avancements par essais réalisés par les pôles de compétence est un système qui a** permis de faire reconnaître la technicité et les compétences des Ouvriers d'Etat sur leurs fonctions. Favoriser un avancement sans essai ne peut pas être une avancée. Cela donne au contraire du poids à nos détracteurs.

- calcul du nombre d'avancements : l'administration refuse la proposition de la CGT (*tous les ouvriers qui ont l'ancienneté passent l'essai et sont nommés s'ils réussissent => taux pro/pro = 100%*) et informe que le taux promu/promouvable sera maintenu. **FO réclame qu'un nombre d'avancements complémentaires soit attribué chaque année** pour compenser la baisse d'avancements, du fait de la baisse des effectifs.

- procédure : l'économie recherchée passera par **une meilleure efficacité des pôles de compétence et une redéfinition des commissions d'essais**. Autant de points qu'il faut revoir et valider par le nouveau décret. Nous attendons aussi de réelles avancées du GT pôles de compétence.



I – Mode d'avancements : choix, stage ou essais ?

L'administration, en séance, a lancé des idées. Selon les groupes, le mode d'avancement ne serait pas le même :

- accès aux groupes 6 et 7 : Plus d'essais. Avancement au choix (décision en CAO) avec un nombre de poste limité (dépendant du résultat lié au taux pro/pro) **sous condition d'une ancienneté de groupe allongée** et du suivi d'une formation qualifiante.
- accès au HCA : passage d'essai uniquement, nomination dans la limite du nombre de poste ouvert à l'avancement (taux pro/pro). **Ancienneté de groupe allongée**. Plus de liste d'essais en poche. En résumé : si deux postes sont ouverts, tous les ouvriers ayant l'ancienneté suffisante passent l'essai. Seuls les deux premiers sont nommés. Les autres devront repasser l'essai même s'ils ont une note \geq à 13.
- accès aux HCB et HCC : selon les groupes de fins de famille, la forme de l'avancement serait différente, mais pas clairement définie.

FO s'interroge très fortement : où est la simplification tant réclamée ? Les avancements au choix sont en l'état désavantageux par rapport aux essais (perte des échelons d'affûtage et de la reconstitution de carrière). Les CAO seront encore plus sollicitées, les pôles de compétence auront des formations qualifiantes supplémentaires à gérer et plus de candidats pour passer l'essai HCA. **On peut douter des moyens pour simplifier les procédures, encore faut-il connaître les objectifs - peut-être sont-ils invouables !**

II – Nombre d'avancements : anciennetés de groupe, mais taux pro/pro maintenu !

Le taux pro/pro est maintenu : cette réponse est claire de la part de l'administration: FO ne pourra donc pas accepter qu'une contrainte d'ancienneté de groupe supérieure à 2 ans soit ajoutée à ce taux, **ce qui entraînerait une diminution du nombre d'avancements**. Nous exigeons qu'une mesure complémentaire rajoute des avancements pour compenser la baisse des effectifs.

Conclusion : où va-t-on ?

A l'issue de cette réunion sans documents préparatoires, sans objectif clairement affirmé et sans proposition argumentée de la part de l'Administration, FO ne peut que s'inquiéter de l'avenir de notre statut et de notre corps. Une telle absence de visibilité, cumulée aux difficultés d'embauche, au refus de reconnaissance par la Fonction Publique de la filière informatique, nous font réclamer qu'enfin commencent les choses sérieuses !!

